

WILAYA D'EL TARF

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Service de l'Animation Locale

Bureau du Suivi des Marchés Publics et des Programmes de Développement

Identification Fiscale: 0984.3601.190.00.137

N° 173..... DAL/SAL/B.S.M.P.P.D/2025

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi n° 23-12 du 05-08-2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Le Wali de la Wilaya d'El Tarf (Direction de l'Administration Locale) informe l'ensemble des soumissionnaires intéressés par l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimale enregistré sous le n° 153/2025 relatif à l'opération : Travaux d'aménagement et de réfection au niveau nouveau siège de la wilaya : Siège APW, batiments administratifs annexés.

Paru aux quotidiens nationaux **Le Courrier d'Algérie** du 03-12-2025 et **المستقبل المغاربي** du 08-12-2025 et la presse électronique DzWatch du 04-12-2025 et ALMASDAR du 07-12-2025 et qu'après analyse et évaluation, l'opération a été attribuée provisoirement comme suit :

N°	L'Opération	L'entreprise	Note totale obtenue /70	Délai de l'exécution	IF	Montant de l'offre après vérification En TTC	Critère de Choix
01	Travaux d'aménagement et de réfection au niveau nouveau siège de la wilaya : Siège APW, batiments administratifs annexés.	SARL TRAVAUX JATE EL TARF	50 pts	Soixante (60) jours	002536068 348683	15.899.911,30 DA	Qualifié techniquement et moins disant

Conformément à l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05-08-2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, tous les soumissionnaires contestant le choix opéré par la commission sont invités à se rapprocher dans les trois (03) jours qui suivent l'apparition (et/ou) la publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et les quotidiens électroniques à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur offre et peuvent ainsi introduire un recours auprès du Comité des Marchés Publics de la wilaya dans les dix (10) jours qui suivent la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et les quotidiens électroniques.